

*Santé—Loi*

est en somme la substance des lettres que j'ai reçues et des entretiens personnels que j'ai eus.

Il y a deux questions principales que je voudrais soulever durant le débat en cours. D'autres députés ont parlé des questions d'intérêt général et des importantes questions de financement et d'attitude qu'ils peuvent mieux exposer que moi-même. En terminant, je répéterai une question précise que j'ai posée à certains électeurs du ministre au Québec quand ils ont comparu devant le comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales. Nous avons été témoins de l'évolution du régime médical au Québec et j'ai collaboré avec des personnes appartenant à ce régime et tandis que certains de mes collègues y ont reçu leur formation. Lors des séances du comité, j'ai posé la question suivante: «Le régime de soins médicaux au Québec est-il mieux ou pire que celui de l'Ontario?» La réponse figure aux procès-verbaux du comité, monsieur le Président; il est pire au Québec qu'en Ontario.

**Mme Bégin:** C'est une autre distinction injuste. Expliquez-vous.

**M. Gurbin:** Voilà le témoignage rendu au sujet du régime établi au Québec par rapport à celui de l'Ontario. Cette remarque a été faite évidemment à regret par un médecin représentant un groupe de médecins de cette province devant le comité.

J'approuve encore les principes du projet de loi qui, à mon avis, sont importants pour tous les Canadiens. Je travaillerai désormais de concert avec mon parti à apaiser les préoccupations d'intérêt général que j'ai exprimées.

**Mme Bégin:** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Bruce-Grey (M. Gurbin). Il est le deuxième tory à prétendre que le régime de santé au Québec est inférieur à celui de l'Ontario. Je voudrais lui demander s'il peut citer des faits ou des déclarations à l'appui de cette allégation fallacieuse et inadmissible. Par exemple, connaît-il l'Hôpital général de Montréal, l'Hôpital Royal Victoria, la Faculté de médecine de l'Université McGill, celle de l'Université Laval, de l'Université de Montréal, et le reste? Le député sait-il que ces établissements existent—ce sont les meilleurs au Canada? Il n'y a rien de malsain parce qu'ils sont situés au Québec. Le député devrait se renseigner un peu mieux au sujet de son pays . . .

**M. McDermid:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.

**Mme Bégin:** . . . au lieu de lancer des accusations . . .

**M. McDermid:** Ce n'est pas ce qu'il a dit.

**Mme Bégin:** . . . des accusations tout à fait malhonnêtes et qui sont naturellement entièrement fausses.

**M. McDermid:** Cessez de déformer ses propos.

**Mme Bégin:** Ce sont de graves accusations.

**M. McDermid:** Dites donc la vérité.

**M. Gurbin:** Monsieur le Président, ce n'est pas ce que j'ai affirmé, c'est plutôt une question que j'ai posée. Si le ministre est capable de lire—je ne sais pas si elle peut lire ou si elle peut comprendre, de toute façon je la renvoie au témoignage entendu à la séance du comité où ces questions ont été posées. Je vais lui en envoyer une copie afin qu'elle puisse la lire. Pourtant, je doute qu'elle comprenne, monsieur le Président. Au moment où je suis entré en politique, un de mes collègues a été nommé directeur du département de chirurgie à l'Hôpital St.

Mary's de Montréal; mais il a dû quitter le Québec à cause du système qui est en place là-bas, pour pratiquer en Ontario.

• (1610)

**Mme Bégin:** A cause de la langue ou du régime?

**M. Gurbin:** A cause du régime. Mon collègue qui avait été nommé directeur du département de chirurgie à l'Hôpital St. Mary's est originaire des Antilles. Il a quitté son poste parce que, de la façon dont les choses se passent au Québec, le système est voué à la faillite. D'ailleurs, il n'a pas été le seul à le dénoncer. Ce ne sont pas les médecins qui en souffrent, mais les malades. Et le ministre ne s'en rend pas compte, monsieur le Président. La qualité des soins se détériore inévitablement parce que ceux qui sont aux prises avec le système sont incapables d'offrir les soins que les malades réclament. La même chose risque de se produire dans le reste du Canada si le ministre maintient son attitude, et ce serait dommage.

**M. Blaikie:** Je voudrais faire une brève observation, monsieur le Président. En écoutant le député de Bruce-Grey (M. Gurbin), on ne peut s'empêcher d'avoir l'impression que les conservateurs sont atteints d'une espèce de schizophrénie quand il s'agit de ce bill. Celui-ci vise à instaurer dans toutes les provinces du Canada un régime similaire à celui en vigueur au Québec, province où il n'y a pas de surfacturation. D'une part, comment le député peut-il tenter de nous convaincre . . .

**M. McDermid:** Il citait quelqu'un d'autre.

**M. Blaikie:** Je le sais, mais on ne cite pas sans arrière-pensée. Le député a cité les propos d'une personne qui a témoigné devant le comité et qui affirmait que le régime de soins médicaux du Québec est pire que celui de l'Ontario, à cause de certaines caractéristiques du régime québécois qui le différencient de ceux des autres provinces. L'une des rares différences, c'est justement qu'il n'y a pas de surfacturation. Par conséquent, je demande au député comment il peut affirmer, citation à l'appui, que ce régime est mauvais alors qu'il a toutes les caractéristiques du régime que la loi canadienne sur la santé vise à instaurer dans toutes les provinces, et affirmer du même souffle qu'il votera en faveur du bill. Je ne comprends pas comment le député peut concilier ces deux affirmations, à moins que j'aie mal interprété ses propos.

**M. Gurbin:** Monsieur le Président, je suppose qu'en évoquant la schizophrénie, le député laisse entendre qu'il existe deux possibilités; or, je me demande s'il y a la moindre cohérence sur le plan des principes dans la position défendue par les néo-démocrates. Mais je voudrais qu'il soit bien clair que je n'ai jamais parlé de surfacturation. Je fais plutôt allusion aux bureaucrates qui tentent, de leur tour d'ivoire, de dicter aux médecins où ils peuvent exercer leur profession, de quelle manière et dans quelles conditions. Les fonctionnaires voudraient dicter le fonctionnement interne du système. Je vais donner un exemple très précis. Lorsqu'un médecin veut consulter un collègue au sujet d'un cas, le système tel qu'il est appliqué actuellement—et j'ignore si c'est la même chose au Québec—peut fort bien exiger que le patient soit soumis à une nouvelle dose de radiation et subir une nouvelle batterie de radios, uniquement pour pouvoir entreprendre une consultation supplémentaire au sujet de ce patient. Pour le spécialiste, c'est la seule façon de se faire verser des honoraires pour l'étude de ce cas. Voilà à quelles absurdités on en arrive.